Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

Partis politiques suisses	2
Les sports en Suisse	5
La Suisse au fil des jours	6
Nouvelles du Secrétariat des Suisses de l'étranger	8
Communications officielles	9
Vers la 8ème révision de l'AVS/AI	10
Service Suisse des Ondes courtes	11
Activité dans les différentes communautés suisses	12
Aperçu sur le 49e Congrès des Suisses de l'étranger	17
Economie	20
Tourisme	22

Chers lecteurs, chers abonnés,

La Commission d'information des Suisses de l'étranger a décidé, en accord avec le Département politique fédéral, le Secrétariat des Suisses de l'étranger et la rédaction du «Messager suisse», d'envoyer le présent numéro à tous les Suisses de France, du Maghreb et de quelques autres pays d'Afrique et d'Asie, en lieu et place des différents bulletins consulaires. Les communications officielles des Ambassades, Consulats généraux et Consulats se trouvent désormais insérées dans cette revue.

Aux six éditions locales françaises s'ajoutent dorénavant celles destinées à nos compatriotes d'Afrique et d'Asie. Il sera ainsi possible de tenir compte, dans une large mesure, des particularités régionales.

Partis politiques suisses

Le rôle des partis

Les partis jouent un grand rôle lors des élections des membres de notre Parlement, surtout par le fait que nous appliquons le système proportionnel, introduit en 1919, ce qui garantit une juste représentation également des petits partis. Toutefois, même en Suisse, peu de personnes connaissent effectivement les partis et pas même le 10% des citoyens en fait partie, peut-être parce que nous vivons dans une démocratie directe aux droits civiques très étendues, où les décisions matérielles sont au centre de la politique et non les tendances doctrinaires. Ainsi, les citoyens doivent se prononcer personnellement sur les problèmes les plus divers tels que l'interdiction des cartels, la lutte contre la spéculation foncière, l'augmentation des droits de douane sur l'essence ou l'imposition sur l'alcool, etc. Bon nombre d'électeurs ont le sentiment que les partis n'exercent qu'une mission accessoire et il n'est effectivement pas rare que lors d'une votation les citoyens prennent une décision à l'encontre de l'avis de tous les partis. Mais de là à déduire que les partis sont démunis de toute influence irait vraiment trop loin. En Suisse, comme dans tous les autres pays démocratiques, les partis sont les institutions permettant à des groupes de citoyens d'influencer dans une certaine mesure les décisions politiques. En ce qui concerne les députés, le citoyen fait en général son choix en fonction des programmes que les partis présentent et ce ne sont vraiment que les personnalités particulièrement marquantes qui sont élues uniquement à cause de leurs qualités personnelles.

La pluralité des partis

La pluralité des partis a toujours été une des caractéristiques de la Suisse, ceci au contraire d'autres pays où l'alternance au pouvoir de deux seuls partis est en vigueur, donnant alors le pouvoir unique au parti vainqueur. En 1848, le premier Parlement, constitué lors de la création de la Confédération suisse moderne, comptait déjà des représentants de trois partis, aussi bien au Conseil National qu'au Conseil des Etats (les Radicaux, les Libéraux et les Conservateurs catholiques). Aujourd'hui, on y trouve des délégués de 8 partis, auxquels il convient d'ajouter un représentant indépendant qui pourrait devenir le leader d'un nouveau groupe parlementaire ayant principalement son activité sur la lutte contre la surpopulation étrangère et l'indépendance du parlement vis-à-vis des groupements d'opposition (mouvement républicain suisse).

Quels sont ces partis et quels sont leurs buts (dans l'ordre d'importance de leur représentation au Conseil National)

I. Le parti socialiste (sozialistische Partei der Schweiz)
Début d'un parti socialiste national: 1870, création: 1887
Les sièges: 51 au Conseil National, 2 au Conseil des Etats
Les journaux principaux:
AZ (Zurich)
Tagwacht (Berne)
«Le peuple/La Sentinelle» (La Chaux-de-Fonds) vient de disparaître.
Les cantons principaux: Berne, Schaffhouse, Bâle Ville, Argovie
Les points principaux du programme:
1. arriver à une pension populaire et à une assurance-maladie sociale
2. promouvoir l'initiative des syndicats pour une participation à la gestion d'entreprise

II. Le parti radical démocratique suisse (freisinnig-demokratische Partei der Schweiz)
Création du parti national: 1894.
Prédécesseurs du parti: Association nationale radicale de 1835 et 1873.
Le parti compte 49 sièges au